



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 07/02/2023 en présentiel et audioconférence

**Président de séance** : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Arthur FLEURY - Jacques RIVALS - Toufik HAMD AOUI – Meissa NGOM

**Excusé** : MM. Jerry TOUSSAINT– Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Pierre-Yves KERLOCH

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### SENIORS CHAMPIONNATS & COUPES

**Match N° 24552106 : MENILMONTANT / PEROU EN BLEU seniors D3.A du 04/02/23**

Lecture de la FMI match non joué, stade Louis lumière fermé pour motif : mouvement social des agents de la ville de Paris

*La commission fixe la rencontre au 19/02/23.*

**Match N° 25112713 : JAM 2 / ANTILLAIS PARIS 19 (2) seniors D4.B du 12/02/23**

**Courriel des ANTILLAIS PARIS 19 du 05/02/23** demandant à la commission d'inverser le match comme le stipule l'article 23.8 des RSG, étant donné que l'équipe de la JAM était forfait au match « aller » lors de la journée 2 du 16/10/22.

*La commission ne peut répondre favorablement à cette demande car celle-ci aurait dû être introduite au minimum quinze jours avant la date de la rencontre comme le stipule l'article du RSG visé dans la demande.*

**Match N° 24751978 ESC XVème / ES SEIZIEME (3) D3.B du 12/02/23 à 15h00 stade la Plaine****Match N° 25112709 ESC XVème 2 / ESC Paris 20 D4.B du 12/02/23 à 15h00 stade la Plaine**

**Courriel de ESC XVème du 06/02/23** nous informant que l'alternance entre son équipe 1 et 2 seniors n'était pas parfaite et qu'il subsiste un doublon sur la journée du 12/02/23.

*La commission maintient le Match N° 24751978 ESC XVème / ES SEIZIEME (2) seniors D3.B au 12/02/23 et fixe la rencontre Match N° 25112709 ESC XVème (2) / ESC Paris 20 D4.B au 05/03/23.*

**Match N° 25601442 AF PARIS 18 / TERNES coupe 75 du 29/01/23**

Retour du dossier de la commission des statuts et règlements (PV du 01/02/23) donnant match perdu par pénalité à l'équipe de l'AF Paris 18 lors du tour précédent Match n° 25477899 du 8/01/23 : AF PARIS 18 / PARISIENNE ES pour en attribuer le gain à la Parisienne ES.

*La commission dit que le match N° 25675070 AF PARIS 18 / TERNES coupe 75 du 29/01/23 devient Parisienne ES / Ternes Paris Ouest et fixe la rencontre au 19/02/23.*

## SENIORS FEMININES CHAMPIONNAT & COUPES

**Match N° 24602451 PARIS ARC EN CIEL / PARIS 13 ATLETICO D1 du 04/02/23**

Lecture de la FMI match non joué, stade Louis lumière fermé pour motif : mouvement social des agents de la ville de Paris.

*La commission fixe la rencontre au 04 mars 2023.*

Le calendrier ayant été très perturbé par le nombre important de forfaits généraux des questions se posent sur les 5 dernières journées de championnat concernant les équipes 2 et 3.

*Il convient de prendre la situation du calendrier de chacune des équipes concernées. En définitif, Il y a 16 matches pour chacune d'elles. L'équipe qui joue son douzième match débute ses 5 dernières journées de championnat.*

**Coupe 75 : 1/4 de finale du 04/03/23.**

Les équipes Paris 13 Atlético et Paris CA 3 toujours en lice pour ce tour ont un match de championnat fixé le même jour et qui est prioritaire.

*En conséquence, la commission fixe une date butoir au 25/03/23 pour les 1/4 de finale suivants :*

*PARIS CA (3) / PARIS CA (2)*

*PARIS FC (2) / PARIS 13 ATLETICO*

## ANCIENS CHAMPIONNATS & COUPE

**Match N° 24552328 CAP NORD (1) / RC PARIS 18 D1 du 05/02/23**

**Courriel de CAP NORD du 03/02/23** déclarant son 3<sup>ème</sup> forfait avisé et s'interroge sur le sort de son équipe 2.

*La commission entérine le troisième forfait avisé et déclare l'équipe 1 de Cap Nord forfait général. La commission inflige au club CAP NORD une amende de 100 € (cf annexe financière)*

*En ce qui concerne l'équipe 2, cette dernière est considérée comme une équipe sénior et le forfait général de l'équipe 1 entraîne le forfait général de l'équipe 2 (article 23.5 du RSG 75)*

En conséquence, la commission autorise l'équipe 2 de CAP NORD à poursuivre le calendrier des matches hors championnat.

Il est rappelé aux équipes de ce groupe l'obligation de participer aux rencontres de l'équipe 2 de CAP NORD sous peine de sanction administrative (forfait) et financière (application de l'annexe financière)

## JEUNES

### U 14

**Match N° 24553537 RC PARIS 10 / PARIS ALESIA (2) D2.A du 04/02/23**

**rapport de PARIS ALESIA du 06/02/23** - Lecture de la FMI match non joué, stade Louis lumière fermé pour motif : mouvement social des agents de la ville de Paris

*La commission fixe la rencontre au 18/02/23.*

**Match N° 25119239 CHAMPIONNET (2) / NICOLAITE CHAILLOT (3) D4.B du 21/01/23**

*Après deux appels de feuille de match restés infructueux et sans aucune communication du club visiteur, la commission ne peut pas préjuger sur la tenue ou non de ce match et donne match perdu par forfait à l'équipe 2 de Championnet et lui inflige une amende de 50 € (cf annexe financière) ainsi qu'à l'équipe 3 de Nicolaïte Chaillot et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière).*

### U 18

**Match N° 24580909 JAM (2) / MINIS & MAXIS D3.A du 19/03/23**

accord des 2 clubs pour jouer le 09/04/23

*La commission donne son accord.*

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts ; 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevante. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.**

### 1<sup>er</sup> Appel :

Match N° 24582671 CA DOUZIEME / MACCABI PARIS 12<sup>ème</sup> criterium +45 ans du 05/02/23

Match N° 25116548 RACING CLUB 18 / PUC 4 U16 D3.A du 05/02/23

## DIVERS TOUTES CATEGORIES

**Courriel de PARIS ALESIA du 03/02/23** demandant une dérogation relative au classement de l'éclairage du stade Elisabeth pour la saison 22/23.

*La commission donne une dérogation pour la saison 22/23 et invite le club à nous communiquer sa saisine de la commission des terrains de la LPIFF.*

**Rappel aux clubs :**- **HORAIRES OFFICIELS** – Article 15.6 du RSG

*Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.*

*Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)*

*Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.*

*A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.*

- **COULEURS MAILLOTS**

*Il est demandé de respecter les couleurs déclarées par le club sur footclubs surtout en cas de déplacement, car en cas de couleurs approchantes le club recevant peut l'anticiper, la charge lui incombant, sans avoir la surprise de voir arriver l'équipe visiteuse avec des maillots d'une couleur inconnue.*

- **DEROGATIONS ACCORDEES** pour la saison 22/23

*La commission demande aux clubs pétitionnaires suivants de fournir un justificatif de la commission des terrains de la Ligue Paris IDF que le dossier est bien en cours d'instruction pour le **03 avril 2023** (délai de rigueur) sous peine de se voir retirer la dérogation accordée pour la saison 2022/2023.*

*\* Courriel du 30/06/2022 des **ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR** demandant une dérogation de terrain stade des fillettes bis classé T6, pour les seniors D1. A titre exceptionnel, la commission donne son accord sur la saison 2022/2023 afin de permettre au club des enfants de la Goutte d'Or d'introduire un dossier auprès de la commission des terrains pour un classement T5. (PV du 06/09/22)*

*\* Courriel des 01/09/22, 12/09/22, 16/09/22 et 06/10/22 de la **CAMILLIENNE** demandant une dérogation de terrain stade Léo Lagrange pour les seniors D1 et D2 puis de l'éclairage du stade Léo Lagrange pour l'équipe évoluant en D1 et enfin l'annonce et la preuve de la saisine de la DJS pour ces deux motifs. La commission donne son accord sur la saison 2022/2023 pour que les deux équipes séniors puissent jouer en premier lieu (PV du 06/09/22) le dimanche après-midi sur ce terrain, 64 boulevard Poniatowski 75012 Paris. En ce qui concerne l'équipe séniors évoluant en D1, cette dérogation est la dernière si aucun dossier de classement n'est déposé à la commission des terrains ; puis accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage (PV du 13/09/22) ; accorde la dérogation concernant l'éclairage dans l'attente de la réponse des services de la ville de Paris ainsi que de la commission des terrains. (PV du 20/09/22) ; enfin la commission prend bonne note de la saisine effective et demande au club résident de suivre ce dossier devant la commission régionale des terrains de la LPIFF. (PV du 11/10/22)*

*\* Courriel du 10/01/2023 de l'**ES SEZIEME** demandant une dérogation pour la saison 22/23 concernant l'éclairage du terrain n°5 de l'Hippodrome d'Auteuil Parc de Puteaux dans l'attente d'un classement officiel de l'installation. La commission donne la dérogation et attend le retour du dossier de classement de la commission des terrains de la ligue. (PV du 10/01/23)*

## FORFAITS GENERAUX

### SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

### SENIORS D4

LA PANAMICAINE (2) (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

### CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

BUTTES CHAUMONT (PV du 24/01/23)

### SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

### ANCIENS D1

CAP NORD (PV du 07/02/23)

### ANCIENS D2

ES PARISIENNE (3) (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

### Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

### U18 D2

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (PV du 22/11/22)

### U16 D1

CFFP (2) (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (2) (PV du 06/12/22)

### U18 D3

PARIS CA 14 (2) (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL (2) (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES (2) (PV du 18/10/22)

### U16 D3

AS BON CONSEIL (2) (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE (2) (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20<sup>ème</sup> (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

### U14 D1

CFFP (2) (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (2) (PV du 22/11/22)

### U14 D3

RC PARIS 10 (2) (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE (2) (PV du 27/09/22)

### U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE (3) (PV du 27/09/22)

AS PARIS (2) (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

## PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

### ATTENTION APPELEE

Au vu de la recrudescence des faits disciplinaires dans toutes les catégories et quel que soit le niveau de la compétition, la commission a demandé à la CDA, dans la mesure du possible, de désigner un trio arbitral sur toutes les rencontres de coupe depuis le 28 janvier 2023 en vertu de l'article 17.1 du RSG 75. La charge du défraiement de ces derniers y est prévue (A la charge du club recevant lorsque c'est l'instance qui le décide et sinon à la charge du club demandeur)

### COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 U20

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 U18

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage effectué voir site

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 04/03/23 – tirage effectué voir site

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 U16

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage effectué voir site

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 U14

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 SENIORS Amitié

1/2 de finale le 19/02/23 – tirage effectué voir site

### COUPE CDM

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 Anciens

1/8 de finale – **(date butoir 19/02/23)**

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage effectué voir site

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

### Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 28/01/23 – **(date butoir 11/03/23)**

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 U16 Amitié

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage effectué voir site

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

### COUPE 75 U14 Amitié

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

***Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.***